

Descriptif du module

FFA BF-MA-EL

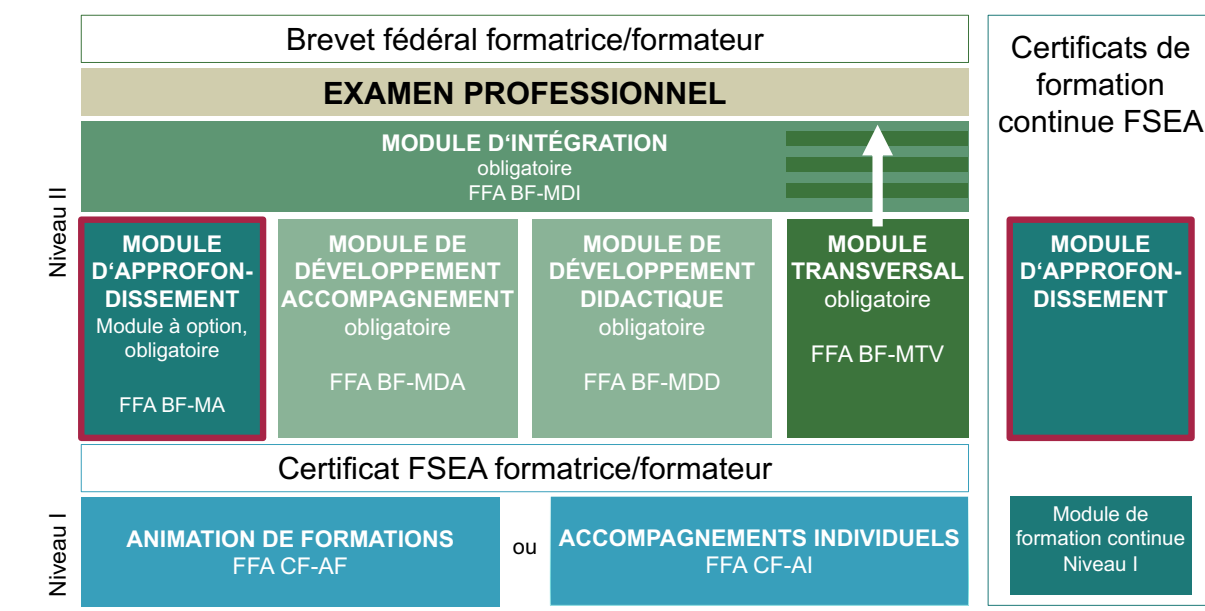
Module d'approfondissement

Concevoir et organiser des offres de formation en ligne sur le plan didactique

Compétences opérationnelles :

Concevoir, organiser et évaluer de manière didactique les formes numériques d'apprentissage et les événements d'apprentissage.

Imbrication du module



Prérequis

- Compétences de niveau 1 / Certificat FSEA ou analogue
- Expérience pratique
- Bonnes connaissances d'utilisation des programmes informatiques courants

Validité du certificat de module

- Illimitée en tant que Certificat de formation continue FSEA
- 5 ans pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral de formatrice/formateur

Sommaire

1. Compétences	3
2. Contenus possibles	3
3. Temps d'apprentissage	4
4. Directives pour l'évaluation des compétences	4
5. Critères d'évaluation	5
6. Voies de recours et répétition	6
7. Certificat modulaire	6
8. Prestataires	6

Cette description de module sert de base à la procédure de reconnaissance par la FSEA.

1. Compétences

La compétence est développée et attestée de manière approfondie durant le module	PQ*
Planifier sommairement une session d'enseignement/d'apprentissage ou d'un encadrement de formation en tenant compte des directives institutionnelles et du curriculum (CF) ¹ , (MDD) ²	A1
Planifier l'utilisation des médias d'enseignement et d'apprentissage (CF) ²	A4
Planifier des formes de communication basées sur les technologies pour soutenir l'apprentissage (CF) ¹ , (MDD) ²	A8
Planifier des contextes d'apprentissage de type « blended learning » (MDD) ²	A9
Adapter et utiliser des médias simples, basés sur la technologie, à différents processus d'apprentissage (CF) ¹ , (MDD) ²	A10
Utiliser les médias basés sur la technologie durant le processus d'enseignement/d'apprentissage (CF) ¹ , (MDD) ²	B3
Développer un concept didactique pour une unité de formation spécifique (MDD) ²	G3

* PQ = Profil de qualification

¹ La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée.

² La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire.

La compétence est développée de manière approfondie durant le module mais n'est pas attestée	PQ
Construire et documenter, sous forme de planification détaillée axée sur les processus d'apprentissage, les contenus et la forme de l'enseignement et de l'apprentissage (CF) ²	A2
Développer des tâches d'apprentissage axées sur les compétences et les objectifs (CF) ²	A5
Planifier le transfert avec des conceptions et des méthodes adéquates (MDD) ¹ , (MDI) ²	A6
Choisir de manière justifiée les méthodes d'accompagnement de l'apprentissage (CF-AI) ¹ (MDA) ²	E6
Développer un concept de transfert pour une unité de formation (MDD) ¹ , (MDI) ²	G5

¹ La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée.

² La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire.

2. Contenus possibles

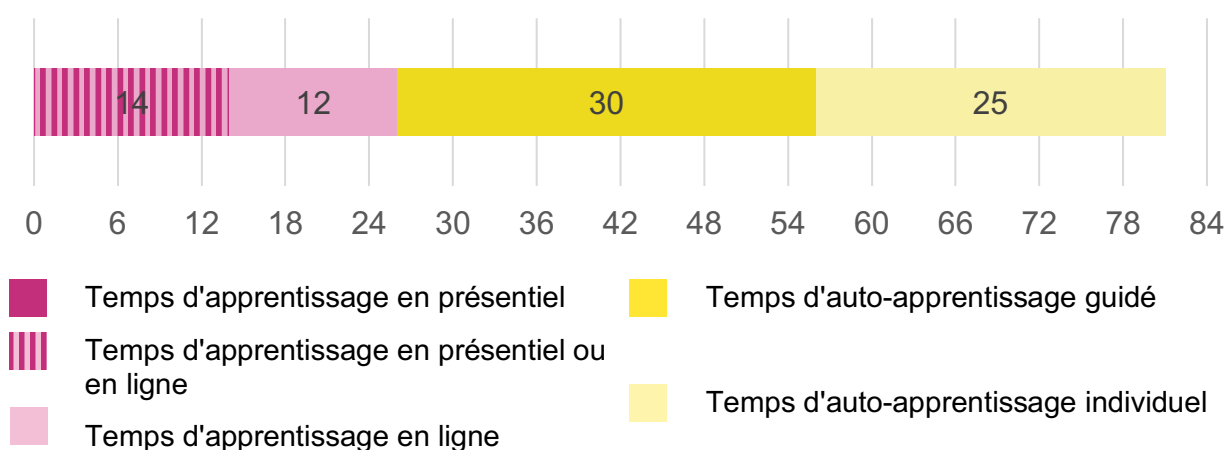
Les contenus d'apprentissage indiqués ci-dessous constituent une aide didactique pour les prestataires de modules, pour le choix des contenus lors du développement des compétences qui sont attestées dans ce module. Les indications des contenus s'appuient sur les exemples de contenu et les critères de performance relatifs aux compétences d'action du profil de qualification. Les prestataires peuvent procéder à leur propre sélection et pondération, respectivement compléter les contenus de manière spécifique.

Le profil de qualification peut être consulté dans l'annexe du guide du règlement d'examen professionnel de formatrice, formateur.

- Concepts didactiques des médias et formes de base des systèmes d'apprentissage à support numérique.
- Conception didactique d'événements d'apprentissage basés sur la technologie
- Modèles pour la planification de dispositifs d'"apprentissage mixte".
- Formes d'interaction et de collaboration dans le monde numérique.
- Analyse des groupes cibles par rapport aux exigences technologiques.
- Conception didactique et formes de communication en ligne.

- Des méthodes adaptées pour activer les participants dans des contextes d'apprentissage numérique.
- eModération des groupes en réseau, aspects du rôle.
- Temps d'auto-apprentissage synchrone et asynchrone, accompagné et guidé.
- Considérations didactiques de base pour l'enseignement simultané en combinaison de présence sur site et en ligne (hybride).
- Fonctions des médias en tant qu'outils de travail.
- Sélection et conception de supports simples basés sur la technologie.
- Conception didactique de formes de transfert numérique adaptés aux participants.
- Accès et utilisation didactique de contenus d'apprentissage librement accessibles et commerciaux et de OER (Open Educational Resources).

3. Temps d'apprentissage



Apprentissage en contact	26 h		
Apprentissage autonome	55 h		
		Total	81 h

4. Directives pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences pour ce module est constituée de la conception d'une session de formation en ligne pour adultes et de la réflexion à ce sujet.

Sont considérés comme des adultes : les participants à partir du niveau secondaire II ou à partir de 16 ans.

La conception didactique de l'offre de formation en ligne s'appuie sur l'analyse du public-cible et de ses besoins en matière d'apprentissage. Sur la base des résultats de l'analyse ainsi que des prescriptions et conditions générales du mandataire, mais aussi en vue des compétences d'action à obtenir ou des objectifs d'apprentissage, la formatrice ou le formateur élabore une offre de formation en ligne dont la structure didactique est adaptée. La structure didactique peut prendre la forme d'un environnement purement en ligne ou de type « blended learning ». En matière de conception didactique, les modèles adaptés sur le plan didactique et orientés sur les environnements en ligne sont déterminants. Les formes de communication efficaces, le transfert vers la pratique des contenus de la formation et les évaluations des succès d'apprentissage, mais aussi la sécurité et la protection des données, le cadre technique (logiciel, matériel, disponibilité) doit être pris en compte dans le travail de conception. Dans l'idéal, la conception de la session de formation en ligne se réfère à une offre de formation réelle. En guise

d'alternative, une offre de formation en ligne fictive en lien avec sa propre pratique de formation peut aussi être conçue.

La conception de l'offre de formation en ligne est présentée dans un format en ligne adéquat, déterminé par l'organisation de formation.

L'enseignante / l'enseignant du module évalue l'évaluation des compétences. Le prestataire peut se baser sur les critères de performance des compétences d'action à prouver. L'évaluation aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation des compétences est considérée comme « acquis » lorsque tous les critères formels sont entièrement remplis et que les critères portant sur la partie contextuelle ainsi que sur la partie réflexive sont remplis pour l'essentiel. Des critères d'évaluation supplémentaires avec des indicateurs correspondants et identifiables peuvent être déterminés par l'organisation prestataire. L'évaluation est rédigée par écrit par l'enseignante / l'enseignant du module et il est compréhensible pour des personnes tierces.

5. Critères d'évaluation

Les compétences sont évaluées d'après les critères suivants :

a) Critères formels

- L'offre de formation en ligne a lieu dans le cadre de travail de la formatrice/du formateur.
- Des adultes forment le groupe cible de l'offre de formation en ligne.
- La présentation de la conception de la session de formation en ligne comprend les éléments suivants :
 - › Titre de l'offre de formation en ligne
 - › Présentation de l'offre de formation en ligne, y compris mandat ou motif
 - › Analyse du groupe cible
 - › Compétences d'action à obtenir ou objectifs d'apprentissage à réaliser
 - › Modèles didactiques et théoriques utilisés
 - › Concept et séquence didactique
 - › Protection et sécurité des données, environnement technique
 - › Formes de communication en promotion de l'interaction
 - › Transfert des contenus de la formation dans la pratique
 - › Vérification du niveau d'apprentissage
 - › Réflexion
- Les citations, les références des sources et la déclaration d'authenticité sont complètes et correctes

b) Partie contextuelle

- L'offre de formation en ligne est présentée de manière compréhensible et se réfère à un mandat ou à une occasion
- L'analyse du groupe cible englobe plusieurs éléments et niveaux
- Le concept didactique est axé de manière compréhensible sur les compétences d'action à obtenir ou objectifs d'apprentissage à réaliser
- Les modèles didactiques et théoriques utilisés sont mis en œuvre de façon reconnaissable dans le concept didactique
- Les domaines de la protection et de la sécurité des données ainsi que l'environnement technique sont pris en compte de manière adéquate
- Les formes de communication basées sur la technologie sont choisies en accord avec l'offre et les groupes cibles

- La préparation du transfert des contenus de la formation dans la pratique des participants est planifiée
- La vérification de l'état de l'apprentissage prévue est adéquate

c) Partie relative à la réflexion

- La possibilité de mise en œuvre ainsi que les forces et les faiblesses du concept didactique ont fait l'objet d'une réflexion systématique, critique et tenant compte de diverses perspectives
- Certaines valeurs et attitudes relatives à l'apprentissage en ligne, à l'utilisation de l'interaction sociale soutenue par les outils numériques ainsi que le propre rôle de la formatrice ou du formateur sont documentés de manière différenciée et décrits de façon compréhensible

6. Voies de recours et répétition

Dans le cas d'un résultat d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- approbation du bien-fondé du recours (dans ce cas, l'évaluation des compétences du module portera l'appréciation : « acquis »)
- répétition
- rejet du recours.

Contre la décision du prestataire du module, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement du point de vue formel ainsi que du contenu.

Une avance de CHF 350.– doit être versée pour les frais de procédure. Ce montant sera remboursé si le recours est accepté.

7. Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80 %)
- Appréciation « acquis » dans l'évaluation des compétences délivrée par l'enseignante / l'enseignant du module.
- Élaboration, respectivement mise à jour complémentaire du portfolio de compétences personnel.

Le certificat d'approfondissement a deux significations. En tant que certificat de formation continue FSEA, sa durée de validité n'est pas limitée. Pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral, il fait office de certificat modulaire valable 5 ans.

8. Prestataires

Les prestataires de modules doivent se soumettre à une procédure de reconnaissance réalisée sous l'égide de la FSEA afin de pouvoir délivrer des certificats de modules valables pour l'admission à l'examen professionnel. La présente description de module sert de base à la procédure de reconnaissance.